



Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site internet du Theil ! <http://letheildebretagne.fr>

Aimez, partagez les infos sur Facebook <http://www.facebook.com/letheildebretagne>

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

Transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à Roche aux Fées Communauté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence organisation de la mobilité à Roche aux Fées Communauté au 1^{er} juillet 2021 ; prend acte que Roche aux Fées Communauté ne demande pas, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la Communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer les services précités à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L3111-5 du Code des transports ; autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine et à Monsieur le Président de Roche aux Fées Communauté.

Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans le cadre du transfert de charges de la lecture publique à Roche aux Fées Communauté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), approuve le rapport de la CLECT établissant le montant des charges transférées qui seront déduites des attributions de compensation des communes concernées, à savoir pour Le Theil de Bretagne (montant à verser à Roche aux Fées Communauté) :

Attribution de compensation 2019 = -516.63 €

Charges transférées pour la bibliothèque = 20 841.32 €

Attribution de compensation 2020 = -21 357.95 €.

Finances. Vote des subventions à l'espace de vie sociale

Crocq'vacances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue à l'Espace de Vie sociale Crocq'vacances, de Retiers, les avances de subventions demandées correspondants à la moitié des sommes à prévoir, soit :

- pour les accueils de loisirs : 6 600.06 €

- pour l'espaces jeunes : 1 519.15 €.

Ces dépenses seront réglées sur les crédits prévus au Budget Primitif 2021, à l'article 6574.

Déclaration d'Intention d'Aliéner Immeuble de M. Pilard et Melle Orvain. Section ZL n° 236.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption.

Déclaration d'Intention d'Aliéner Immeuble des Consorts Duperrin. Section ZN n° 65, 229, 227 et 60.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption.

Déclaration d'Intention d'Aliéner Immeuble de de M. Audic et Mme Jugan. Section A n° 882.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption.

.../...

... EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Rentrée scolaire 2021 à l'école publique. Effectifs prévus. Organisation des services.

Pour l'année 2021-2022, il est prévu d'accueillir 87 élèves dans 4 classes qui seront répartis ainsi :

1 classe de 24 élèves TPS-PS-MS (3+6+15)

1 classe de 22 élèves GS-CE1 (17+5)

1 classe de 20 élèves CP-CE2 (12+8)

1 classe de 21 élèves CM1-CM2 (10+11)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et voté : 1 abstention, 4 voix « contre » et 12 voix « pour »,

- considérant le nombre d'enfants de GS qui seront accueillis dans la classe de GS-CE1,

- vu l'avis de la commission communale « vie scolaire », Décide qu'un agent remplissant les fonctions d'ATSEM sera présent le matin, de 8h45 à 12h dans la classe de GS-CE1, les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; précise que l'agent sera, en plus du temps atsem, chargé du ménage des locaux scolaires (avec l'ATSEM en place dans la classe de TPS-PS-MS).

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET ÉLECTIONS RÉGIONALES

LES 20 ET 27 JUIN 2021

**Les deux bureaux de vote seront ouverts
de 8h à 18h, salle communale, place de l'Eglise.
Important : sans pièce d'identité,
vous ne pourrez pas voter**

Vous devrez obligatoirement présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter et vous munir de votre carte d'électeur.

Carte d'électeurs : les électeurs devront présenter les cartes distribuées en 2019. Les nouveaux inscrits recevront leurs carte d'électeur au plus tard une semaine avant l'élection.

Vote par procuration : les électeurs non disponibles le jour des élections peuvent faire établir une procuration près d'un officier de police judiciaire (gendarmerie, commissariat de police...). La procédure est partiellement dématérialisée : vous pouvez compléter votre demande en ligne sur « maprocuration.gouv.fr » avant de vous rendre dans un commissariat ou à la gendarmerie. Important : le demandeur et le mandataire doivent être inscrits dans la même commune.

Les mesures et gestes « barrière » lors des opérations de vote :

- Le lavage des mains

- Le port du masque est obligatoire pour les électeurs

- Les électeurs sont invités à apporter leur propre stylo afin d'émarger.

LE FRELON ASIATIQUE

Lorsqu'un nid est repéré contactez le référent communal au service technique: 06 30 34 26 46, et prenez contact avec la plateforme téléphonique du FGDON35 au 09 75 53 57 91 (laisser un message vocal avec vos coordonnées). Un prestataire interviendra pour détruire le nid.

ATTENTION! N'intervenez pas seul et ne réalisez pas de piège.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par délibération du 3 septembre 2018, le Conseil Municipal du Theil de Bretagne a décidé de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Les études pour la révision du PLU atteignent une étape importante, celle de la présentation du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** à la population.

Le PADD sera présenté aux habitants du Theil de Bretagne :

le mercredi 9 juin 2021 à 20h00, à la salle communale.

Cette réunion aura lieu dans le respect des gestes barrières : port du masque obligatoire. Toutefois, en fonction de la situation sanitaire et des mesures prises par le gouvernement, cette réunion pourra être reportée à une date ultérieure.

CCAS : Opération « Séniors en vacances »

Le CCAS du Theil de Bretagne, en partenariat avec les CCAS de Retiers, Brie, Essé, Janzé, vous propose un **séjour du 13 au 17 septembre 2021 à Guidel-Plages** (Morbihan) au Belambra Clubs « Les portes de l'Océan », magnifique site face à la mer. 40 places sont disponibles. Prix du séjour selon conditions de ressources (222 € avec aide ANCV ou 357 € sans aide, prix du transport 35/40 € par personne). Dossiers d'inscription disponibles à la mairie. Date limite d'inscription : avant le **30 juin 2021**.

ECLAIRAGE PUBLIC

Comme les années passées, l'éclairage public sera éteint le matin et le soir jusqu'au 17 août 2021.

BUS France SERVICE : PIMMS



Prochaine permanence au Theil de Bretagne : **Mardi 29 juin de 12h à 13h et de 14h à 18h**, place de l'Eglise (devant la salle communale).

Les médiateurs sont disponibles et à votre écoute gratuitement et sans rendez-vous pour vous accompagner dans vos démarches administratives, l'aide à l'accès aux droits et services, l'aide à l'e-administration...

Renseignements : tél. 07 78 81 92 05, mail : pimmsmobile35@pimms.org

PERMANENCES DE L'ARCHITECTE CONSEIL

L'architecte-conseils du département d'Ille et Vilaine, Karin GAUDIN, peut vous conseiller gratuitement pour vos démarches en matière d'urbanisme (permis de construire...), vos projets de rénovation de patrimoine bâti...

Les rendez-vous doivent être pris auprès des mairies où se tiennent ses permanences.

- **Mercredi matin 2 juin** : mairie de Retiers

- **Mardi matin 8 juin** : mairie de Janzé

- **Mardi matin 22 juin** : mairie de Janzé.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter par téléphone le 02 99 02 40 86 ou par mail cau35@ille-et-vilaine.fr

RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune Français de **16 ans** doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile dans les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire. Une pièce d'identité valide et le livret de famille doivent être présentés. A l'issue du recensement, le jeune reçoit une attestation de recensement. Cette attestation sera demandée pour certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le jeune qui s'est fait recensé est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Informations sur le site internet: <https://www.defense.gouv.fr/jdc>

BREIZHGO: Transport scolaire

Pour l'année 2021-2022, l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo (car, train et bateau) s'effectue en ligne à l'adresse suivante : <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/ille-et-vilaine>. La date limite des inscriptions aux transports scolaires est fixée au **16 juillet 2021**. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

Comme en 2020, les familles paieront pour l'ensemble de l'année scolaire 120€ pour le 1er et le 2ème enfants transportés, puis 50€ pour le 3ème. La gratuité s'appliquera à partir du 4e enfant. Les internes bénéficieront d'un tarif à 90€ pour être transportés en car et en bateau et paieront 120€ pour être transportés en train. Le tableau de la sectorisation des transports scolaires 2021-2022 est accessible sur le site internet. Pour les élèves hors secteur : ils pourront bénéficier d'un titre de transport scolaire si le service de transport existe, uniquement dans la limite des places disponibles et sans création de point d'arrêt.

Renseignements sur le site [www. BreizhGo.bzh](http://www.BreizhGo.bzh) ou par téléphone au 02 99 300 300 (accessible du lundi au samedi de 8h à 20h, prix d'un appel local).

BREIZHGO: nouveauté

Pour vous faciliter la vie et limiter les échanges de monnaie et de titres de transports, l'application **BreizhGo M-Ticket**, téléchargeable gratuitement sur le Google Play Store et sur l'App Store, vous permet d'acheter et de gérer vos titres unités ou 10 voyages directement depuis votre smartphone pour les lignes routières interurbaines du réseau BreizhGo! Toutes les informations sur breizhgo.bzh.

SMICTOM DU SUD-EST Distribution des sacs jaunes

Deux rouleaux de sacs jaunes seront distribués aux habitants collectés en porte-à-porte les **semaines 22 et 23 (du 31 mai au 11 juin)**. Ces sacs sont uniquement destinés à la collecte des emballages recyclables : bouteilles et flacons en plastique, briques et cartons alimentaires et emballages métalliques...

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h30.
Du mardi au samedi, de 8h30 à 12h30.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance du Conseil Municipal : Le **lundi 7 juin 2021**, à 20h00, à la Mairie, salle du Conseil Municipal.

DON DU SANG

Mercredi 9 juin de 14h à 18h30

Salle polyvalente, Rue Victor Hugo à RETIERS
Prenez rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr

BOUGER, C'EST POSSIBLE !

Suivez l'actualité du sport santé pour tous en Bretagne sur <https://bretagne-sport-sante.fr/> et sportadapte.fr

ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉS

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site pour retrouver toutes les infos sur les réunions, les débats et animations diverses. *Roche aux Fées Communauté*, 02 99 43 64 87 ou www.cc-rocheauxfees.fr

Parution le lundi 31 mai 2021

Pour Infos-Le Theil n° 263 articles à déposer pour le **15/06/2021** à la mairie.

Responsable de publication : Benoît Clément

Rédaction et impression : Cyrille Poinssignon, et

Secrétariat Mairie 02.99.47.74.07 - mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr
725 exemplaires.

